

Compte rendu du Conseil municipal du 5 juin 2026

Présents : Jérôme Baudot, Christophe Berthet, Serge Gardien, Alain Nambotin, Angélique Nambotin, Jocelyne Nambotin.

Excusée : Julie Sudre (pouvoir donné à Monsieur Baudot).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire.

1. **Approbation du compte rendu du Conseil du 16 avril 2026.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. **Désignation d'un délégué titulaire et de trois suppléants pour les élections territoriales 2026**

Deux candidats se présentent pour le poste de titulaire : Alain Nambotin et Angélique Nambotin. Le vote à bulletin secret a donné, 4 voix pour Monsieur Alain Nambotin et 3 voix pour Madame Angélique Nambotin.

Monsieur Alain Nambotin est donc élu délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Trois suppléants se proposent. Serge Gardien, Angélique Nambotin et Christophe Berthet pour les postes de suppléant.

Le vote à bulletin secret donne l'élection à l'unanimité des trois personnes candidates.

3. **Nouvelle délibération pour l'affectation des résultats du budget assainissement 2025 au budget 2026 (Délibération 2026-15).**

Suite à une erreur dans le chiffrage de l'affectation des résultats de l'assainissement (délibération 2026-10). Une nouvelle délibération est rédigée avec :

– **un report de 31 059,03 € en dépense de fonctionnement,**

– **un report de 216,78 € en dépense d'investissement.**

Le solde des restes à réaliser d'investissement étant de +5 196,62 €

4. **Décision modificative au budget principal 2026 (Délibération 2026-16)**

La délibération (2026-6) d'affectation des résultats du budget 2025 vers le budget principal 2026 note un solde négatif pour l'investissement en tenant compte du solde des restes à réaliser d'investissement.

Étant donné que l'investissement ne peut pas avoir un solde négatif, nous devons faire une Décision Modificative (DM) afin d'abonder le budget investissement à partir du budget fonctionnement.

Le besoin de financement à couvrir par l'affectation des résultats au compte 1068 est donc de 16 116,01 € . Il est donc proposé l'affectation des résultats qui suit :

Résultat de fonctionnement à reporter : 525 321,16 €

Résultat d'investissement à reporter : -17.897.28 €

INVESTISSEMENT					
imputation	Dépenses		imputation	Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit		Diminution de crédits	Augmentation de crédit
	0,00 €	0,00 €	021	16 116,01 €	
			1068		16 116,01 €
Totaux	0,00 €	0,00 €		16 116,01 €	16 116,01 €
solde	0,00 €			0,00 €	

FONCTIONNEMENT					
imputation	Dépenses		imputation	Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
023	16 116,01 €		002	16 116,01 €	
Totaux	16 116,01 €	0,00 €		16 116,01 €	0,00 €
solde	16 116,01 €			16 116,01 €	

5. **Désignation de la commission de contrôle des listes électorales**

Nous devons proposer des noms pour composer la commission de contrôle des listes électorales :

- Christophe Berthet et Julie Sudre pour le Conseil municipal.
- Hervé Nambotin et Mickaël Berthet pour les délégués de l'Administration
- Franck Ami, Dominique Demoment et Didier Bogey pour les délégués du tribunal judiciaire

6. **Attribution d'une prime mensuelle à l'employé communal (délibération 2026-17)**

Monsieur le maire propose d'allouer une prime mensuelle à l'employé communal pour l'utilisation de son véhicule personnel.

Cette prime mensuelle d'un montant de 100 € est votée à l'unanimité.

7. **Travaux de réfection du four banal (délibération 2026-18)**

Un devis de l'entreprise PAIN Frères d'un montant de 4692 € TTC est présenté pour la réfection du four banal de la commune.

Le maire demande au Conseil l'autorisation de faire une demande de subvention à la CCPA dans le cadre de la restauration du patrimoine.

Le devis et la demande de subvention sont approuvés à l'unanimité.

8. **Points divers**

- Un devis de 402,52 € TTC de l'entreprise Grinand est accepté pour le remplacement du WC de la mairie.
- La secrétaire de mairie est en congé maladie depuis le 15 mai jusqu'au 15 juin.
La gestion administrative est gérée, en son absence par le Maire et les deux Adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30.

La secrétaire de séance
Jocelyne Nambotin